

Etat des lieux : genre et politiques de logement

Rapport au CWEHF présenté par Valentine MEENS (U.Liège – Spiral)*
28 octobre 2022

Introduction

« *Un logement décent pas qu'en façade* »¹. Le droit à un logement décent² constitue l'un des droits les plus fondamentaux et un besoin essentiel pour mener une vie conforme à la dignité humaine. Il s'agit également d'un droit indispensable à la jouissance d'autres droits³. Cependant, dans les faits, certaines personnes n'y ont pas accès. En effet, en 2021, 13,1 % de la population belge était considérée comme à risque de pauvreté monétaire (AROP)⁴. Or, la pauvreté et le logement sont étroitement liés. La situation de précarité et les difficultés à boucler les dépenses du mois entraînent des répercussions sur le logement, tant en termes d'accessibilité, qu'en termes de qualité de celui-ci⁵. En Wallonie, les types de ménage les plus touchés par la pauvreté monétaire sont les ménages monoparentaux, les personnes isolées et les familles nombreuses⁶. De surcroît, en Belgique, les personnes qui souffrent le plus du mal-logement sont les isolés, les familles monoparentales et les personnes âgées⁷. Or, les femmes sont sur-représentées parmi les aînés mais également au sein des familles monoparentales (83 % des chefs de familles monoparentales sont des femmes)⁸, autrement dit, deux groupes les plus touchés par la précarité et le mal-logement.

De plus, dans ce sens, le Plan Get Up Wallonia souligne que « *Selon cette lecture genrée de notre société, nous observons que si tous les citoyens ont été touchés par la crise sanitaire, économique et sociale, les femmes l'ont été plus durement encore. Une analyse de la situation selon le genre indique que la crise dans ses multiples dimensions a aggravé les inégalités structurelles et endémiques auxquelles les femmes sont exposées* »⁹. Les retombées de la crise sanitaire ont véritablement renforcé les inégalités, et particulièrement pour deux catégories de populations : d'une part, pour les ménages souffrant du mal-logement, principalement, des personnes seules et des familles monoparentales¹⁰

*Ce rapport est le résultat du travail de Valentine MEENS, réalisé sous la direction du Pr. Catherine FALLON (U.Liège – Spiral) sur base d'une analyse documentaires et d'entretiens (voir « Références »). Il a fait l'objet d'une discussion avec une série de personnes intéressées au sein d'un GT organisé par le CWEHF le 7/10/2022.

¹ FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES, « Un logement décent pas qu'en façade », *Brochure pour la campagne : un toit, mon droit*, 26 septembre 2017, disponible à l'adresse suivante : <https://www.femmesprevoyantes.be/?p=3897>.

² Article 23 de la Constitution belge.

³ VIE FÉMININE, « Le logement, un droit pour toutes », *Etude Vie Féminine*, octobre 2016, p. 9.

⁴ « Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté, qui s'élève à 1.287 euros par mois pour une personne isolée », in STATBEL, « Risque de pauvreté en 2021 », *Statbel*, 19 septembre 2022, disponible à l'adresse suivante : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/risques-de-pauvrete-en-2021>.

⁵ BOULANGER Mélanie, « Sur la corde raide. Femmes et pauvreté. Femmes et monoparentalité. Etats des lieux », *Femmes Prévoyantes Socialistes*, 2010, p. 22.

⁶ IWEPS, *Les chiffres-clés de la Wallonie en 2021*, 2021, p. 177.

⁷ Les bénéficiaires de la Garantie de revenus aux personnes âgées sont à 65,5 % des femmes, in SPF PENSIONS, *Statistique annuelle des bénéficiaires de prestations – 2021, 2022*, p. 219.

⁸ ANGELA D., *Une approche féministe du logement – guide pratique*, 2022, p. 16.

⁹ IWEPS, *Analyse de GET UP WALLONIA !, Note à l'attention du Ministre Président*, 12 mai 2021, p. 10.

¹⁰ IWEPS, « Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS-8e exercice) Focus sur les impacts de la crise de la Covid-19 sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie », *Rapport de recherche n° 45*, septembre 2021, p. 34.

(avec une surreprésentation des femmes dans ces catégories), et d'autre part, pour l'ensemble des femmes en général, attendu que celles-ci travaillent davantage dans des secteurs dont la fermeture était obligatoire tels que les commerces non alimentaires, l'Horeca, les titres-services¹¹, entraînant une éventuelle diminution de revenus.

Ainsi, les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes relatives à l'emploi, aux salaires, à l'accès aux transports en commun, à un véhicule privé, à la jouissance d'un logement décent, etc., sont sorties renforcées par la crise sanitaire. Par ailleurs, les politiques publiques n'intègrent sensiblement pas une approche genrée pour lutter contre ces inégalités. Les femmes isolées dont les aînées mais également les femmes monoparentales se retrouvent alors fragilisées par rapport à l'habitat¹². Le Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie constate effectivement que les « ménages féminins »¹³, c'est-à-dire les familles nombreuses et monoparentales dirigées par une femme ainsi que les femmes isolées, deviennent progressivement plus locataires que propriétaires et occupent des logements de moins bonne qualité et plus énergivores¹⁴, les locataires présentant un risque accru de tomber dans la pauvreté¹⁵.

Aujourd'hui, la Wallonie fait face à une multitude de défis, tant en termes de pauvreté et d'accès au logement qu'en termes d'inégalités entre les femmes et les hommes. Une part des enjeux actuels font l'objet de mesures dans le Plan wallon de relance. Un budget initial d'1.7 milliard d'euros a été affecté à la promotion de la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés ainsi que la création de nouveaux logements d'utilité publique¹⁶ : ces mesures devraient aider les populations bénéficiant de faibles revenus et par conséquent, souvent confrontées au mal-logement, autrement dit, principalement les femmes. La dimension de genre nous semble donc particulièrement importante à intégrer dans la gestion de ces lignes du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) et des projets liés à la Facilité pour la Relance et la Résilience européenne (FRR) :

¹¹ *Ibid.*, p. 10.

¹² La précarité matérielle impliquant davantage les femmes s'explique notamment par différents facteurs découlant de mécanismes structurant notre société, c'est-à-dire « les charges de la sphère familiale qui pèsent sur les femmes et les obligent à travailler à temps partiel ou à rester à la maison », l'écart salarial, par conséquent, les pensions moindres, et enfin, le phénomène de monoparentalité où les cheffes de familles travaillent davantage à temps partiel. In ANGELA D., *Une approche féministe du logement – guide pratique, op. cit.*, p. 19.

¹³ CASSILDE Stéphanie, KRYVOBOKOV Marko, « Ménages féminins et conditions de logement en Wallonie », *Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie, Cahier d'Etudes et de Recherches*, Charleroi, 2019, 47 p.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ GUIO Anne-Catherine, MAHY Christine, « Regard sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie », *Working paper de l'IWEPS*, n° 16, septembre 2013, p. 20.

¹⁶ GOUVERNEMENT DE WALLONIE, IEW, CSC, FGTEB, UCM, UWE, *Plan de relance de la Wallonie - Déclaration commune entre le Gouvernement wallon, le monde patronal, syndical, environnemental wallon concernant les priorités du Plan de Relance de la Wallonie*, 28 mars 2022, p. 9.

	N°	Rénovation énergétique des bâtiments + construction de LUP (millions)	1.767
PAP1	60	Politique de la Ville : Rénovation énergétique des bâtiments par quartiers	181
PAP1	243	Création de logements d'intérêt public via des PPP	174
PAP3	2.1	Rénovation énergétique de bâtiments	401
PAP3	251	Rénovation énergétique de 25.000 logements d'utilité publique	721
FRR	250	Nouveaux logements d'utilité publique en soutien aux filières locales	102
FRR	252	Accueil et hébergement pour personnes précarisées	85
FRR	49	Améliorer les bâtiments publics des pouvoirs locaux	103

La présente note a donc premièrement, pour objectif de dresser des constats qui permettent de mieux appréhender les difficultés rencontrées par les femmes dans l'accès à un logement social ou privé conforme à la dignité humaine. Ensuite, la note met en évidence l'écart existant entre l'offre de logements sur le marché locatif et la demande¹⁷. Tout au long, elle identifie plusieurs inégalités présentes entre les hommes et les femmes qui empêchent celles-ci de jouir réellement de ce droit fondamental. Le texte présente aussi, dans une logique de gender mainstreaming, une déconstruction genrée de la matérialité de l'habitat et des façons d'habiter.

Ce genre d'approche reste partielle parce que nous reconnaissons que « *les problèmes de logement dont sont victimes les femmes en priorité ne sont souvent eux-mêmes que le reflet d'une fragilité pécuniaire et sociale plus globale* ». La précarité étant multidimensionnelle, c'est bien en amont et transversalement qu'il faudrait travailler¹⁸ afin d'éviter de concurrencer les populations en précarité dans l'exercice d'un droit isolé¹⁹. La dernière partie est consacrée aux recommandations dans la prise en compte de la dimension du genre dans les politiques de logement et plus particulièrement, dans les politiques tant de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés que de construction de nouveaux logements sociaux détaillées dans le Plan wallon de relance.

Avant de rentrer au cœur du sujet, nous souhaitons remercier chaleureusement l'ensemble des auteurs et experts de la thématique rencontrés qui, grâce à leur expertise, leur temps et leur partage, nous ont permis de construire cette note (voir références).

¹⁷ Si la propriété est considérée comme un gage de protection contre la pauvreté, nous avons décidé de nous concentrer sur le parc immobilier locatif.

¹⁸ BERNARD Nicolas, « Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1970, 2007, p. 36.

¹⁹ IWEPS, « Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS-8e exercice) Focus sur les impacts de la crise de la Covid-19 sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie », *op. cit.*, p. 63.

1. Accès aux logements

L'un des obstacles essentiels à la jouissance effective du droit au logement par les femmes isolées, âgées ou monoparentales est l'accès à l'hébergement lui-même. Le logement décent doit être accessible, accessible financièrement et de qualité, qu'il soit public ou privé²⁰. Toutefois, une demande croissante de logements dépasse l'offre disponible²¹. Ce déficit, constaté par l'IWEPS notamment²², s'explique par différents facteurs : l'investissement non suffisant et la sous-production de logements privés, l'éclatement des cellules familiales, la croissance démographique, le nombre d'habitats inoccupés et enfin, le manque de logements publics²³. Ainsi, dans cette section, nous nous concentrons sur la difficulté d'accéder aux logements publics d'abord, et ensuite, sur la problématique liée à l'accès aux hébergements privés.

1.1. Accès aux logements sociaux

Le logement social est la mesure phare véritablement sociale en cette matière. Il sort de la logique marchande du parc immobilier privé. Pourtant, 6 % seulement des logements émanent du parc public²⁴, 1 logement sur 16 est donc un logement social²⁵. En chiffres bruts, nous pouvons constater qu'environ 100 000 logements sociaux sont existants alors que 35 000 personnes sont inscrites sur liste d'attente. Les investissements publics dans ces habitats restent ainsi faibles par rapport à la demande²⁶. Cette pénurie de logements affecte de manière prioritaire les femmes et les femmes avec enfant(s). L'augmentation de l'offre doit être envisagée avec une dimension de genre.

Aujourd'hui, nous pouvons observer que plus de la moitié des occupants des cités sociales sont des isolées ou des cheffes de ménages monoparentaux²⁷. Cette sur-représentation des femmes dans le parc immobilier public peut s'expliquer de plusieurs manières. D'abord, la gente féminine vit plus longtemps que les hommes. Ensuite, les logements sociaux destinés davantage aux individus défavorisés, abritent, par conséquent, plus de femmes. Finalement, les critères d'attribution d'un logement social peuvent prendre en compte des situations majoritairement vécues au féminin (violences domestiques, familles monoparentales, ...) ²⁸.

Plusieurs défauts du parc immobilier public actuel peuvent être identifiés. Tout d'abord, les lacunes dans l'offre de logements sociaux sont particulièrement importantes pour les hébergements réservés aux publics les plus précarisés (bas et moyens revenus) ainsi que pour certains types de logements, à

²⁰ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Les femmes et le droit à un logement convenable*, New-York et Genève, 2012, pp. 21-26.

²¹ COUR DES COMPTES, *La politique publique d'amélioration de la qualité de l'habitat privé en Région wallonne*, Bruxelles, mars 2019, p. 13.

²² IWEPS, « L'investissement résidentiel en Wallonie », *Dynamiques régionales - Revue interdisciplinaire de l'Iweps*, 2017, n° 5 ; ALBIN Didier, « Chapitre 7 - Le logement, entre objectif, processus et défi d'insertion », in CRAPEZ Sophie, CASSILDE Stéphanie, HUYGENS Suzanne – ASBL COMME CHEZ NOUS, *Construire avec les naufragés*, Charleroi, Editions de l'UO, décembre 2020, p. 147.

²³ COUR DES COMPTES, *La politique publique d'amélioration de la qualité de l'habitat privé en Région wallonne*, op. cit., p. 13.

²⁴ ROMAINVILLE Alice, DE LAET Sarah, « Le logement social – une solution (presque) oubliée », *Observatoire belge des inégalités*, 13 juin 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://inegalites.be>.

²⁵ COUR DES COMPTES, *La politique publique d'amélioration de la qualité de l'habitat privé en Région wallonne*, op. cit., p. 13.

²⁶ TELLER Jacques, 2022-10-07, communication orale.

²⁷ COUR DES COMPTES, *La politique publique d'amélioration de la qualité de l'habitat privé en Région wallonne*, op. cit., p. 13.

²⁸ BERNARD Nicolas, « Femmes et mal-logement : le rôle du droit », in SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - DGO4, *Les Echos du logement : femmes et logement*, n° 126, décembre 2019, p. 13.

savoir ceux d'au moins trois chambres et les petits logements d'une chambre²⁹, alors que les logements les plus sollicités par les femmes étant justement ces deux types (ceux de trois ou quatre chambres ou les studios de moins de 28 m²)³⁰.

Ensuite, un manque d'informations et d'accompagnement de la population vers l'accès au logement est constaté. Beaucoup de personnes répondent aux critères d'octroi d'un logement social mais l'ignorent³¹.

Enfin, il est évident que les marchés locatifs privé et public s'influencent mutuellement. Au regard du manque d'offres de logements sociaux suffisants et adaptés aux ménages en demande, ces ménages se voient dans l'obligation de se tourner vers des logements sociaux de fait, des biens privés avec un prix locatif, certes, plus faible mais souvent avec une faible qualité, petits, humides, peu ou pas isolés, coûteux en charge énergétique. À l'inverse, les conditions d'accès au marché privé ont des conséquences sur la demande en logements sociaux³². Néanmoins, une demande traversant les deux parcs immobiliers est récurrente : des logements accessibles financièrement.

1.2. Accès aux logements privés

L'accès aux logements privés par les femmes monoparentales, isolées et âgées n'est pas aisé. Elles consacrent généralement une part importante de leur revenu dans le paiement du loyer, elles profitent de logement de moins bonne qualité et sont exposées à rencontrer des attitudes discriminatoires de la part des bailleurs. Cette section passe en revue chacun de ces aspects.

Premièrement, à l'instar de ce qu'il vient d'être annoncé, la demande est forte pour des logements accessibles financièrement. Toutefois, l'IWEPS affirme que depuis 2005, un accroissement des loyers est constaté alors que ni la taille des logements loués, ni leur qualité n'ont significativement augmenté³³. Les prix des logements privés de plus petite taille ont, de surcroît, connu une plus forte croissance³⁴. Or, les femmes en situation de précarité sont souvent en situation d'urgence les contraignant à être peu regardantes sur le prix et la qualité du logement proposé³⁵ dont fait l'objet le prochain paragraphe.

Deuxièmement, la problématique liée à la qualité des logements privés concerne une large tranche de la population. La qualité comprend notamment la ventilation, l'isolation, la possibilité de parquer son véhicule³⁶, le manque d'espace et donc le surpeuplement³⁷. En effet, 60 % des logements datent de 50 ans au moins et ne répondent pas aux prescriptions énergétiques actuelles³⁸. En outre, plus de 20 %

²⁹ CENTRE INTERFÉDÉRAL POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, *Baromètre de la diversité du logement*, Bruxelles, octobre 2014, p. 32.

³⁰ JOTTARD Laetitia, « Table ronde – Femmes et Logements – résumé des contributions », in SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - DGO4, *Les Echos du logement : femmes et logement*, op. cit., p. 5.

³¹ EMMANUEL Noémie – BUREAU D'ÉTUDE VIE FÉMININE, *L'accès au logement pour les femmes, quelles priorités ?*, Bruxelles, 16 mai 2017, 7 p.

³² CENTRE INTERFÉDÉRAL POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, *Baromètre de la diversité du logement*, op. cit., p. 28.

³³ IWEPS, *Les chiffres-clés de la Wallonie en 2021*, op. cit., p. 178.

³⁴ JOTTARD Laetitia, « Table ronde – Femmes et Logements – résumé des contributions », in SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - DGO4, *Les Echos du logement : femmes et logement*, op. cit., p. 5.

³⁵ BERNARD Nicolas, « Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer », op. cit., p. 22.

³⁶ LARQUETOUX Matthieu, « Le petit logement en Wallonie », *Travail de fin d'études*, 2017-2018, p. 57.

³⁷ SALEMBIER Chloé, COURBEBASSE Audrey, « Les seuils du care - Les conditions socio-spatiales de l'application d'une éthique du care », p. 8.

³⁸ COUR DES COMPTES, *La politique publique d'amélioration de la qualité de l'habitat privé en Région wallonne*, op. cit., p. 14.

de logements seraient, quant à eux, en mauvais état³⁹. Une rénovation de ceux-ci est donc bel et bien nécessaire. Par ailleurs, peu d'informations précises sont disponibles sur la quantité de logements insalubres ainsi que sur les causes d'insalubrité. Cependant, il semblerait que près de 20 % des logements wallons seraient insalubres par un manque de confort de base, de soucis d'humidité ou en raison d'éléments toxiques présents dans les bâtiments⁴⁰.

La qualité des logements a, sans surprise, un impact sur la facture énergétique des ménages⁴¹. La rénovation énergétique massive annoncée dans le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) profitera aux ménages bénéficiaires qui verront une limitation dans l'explosion de leur facture énergétique⁴². Ce n'est pas le seul impact. Elle a également des conséquences sur la santé des femmes, leur bien-être physique et psychologique. Il a aussi été démontré que les conditions d'hébergement peuvent être à l'origine de violences à l'égard des femmes⁴³.

Les femmes monoparentales occupent plus souvent que d'autres catégories des logements moins confortables⁴⁴, de plus petite taille, de moins bonne qualité et proportionnellement plus onéreux que la moyenne. Cela peut s'expliquer notamment par un obstacle non négligeable auxquelles ces mères sont confrontées : la nécessité d'habiter un grand logement à charge d'un seul parent⁴⁵.

La Cour des comptes (2019) a d'ailleurs effectué un audit de la politique wallonne relative à l'amélioration de la qualité de l'habitat privé, son rapport conclut en ces termes :

« La Cour des comptes constate que plusieurs mesures visant à lutter contre l'insalubrité des logements sont restées lettre morte. (...) Le code wallon du logement contient un ensemble de dispositifs visant à améliorer la qualité de l'habitat, dont la mise en œuvre revient aux communes... Toutefois, les mesures concernant la taxation et la prise en gestion publique des immeubles inoccupés, le permis de location et l'arrêté d'inhabitabilité sont peu utilisées. (...) L'amélioration de la salubrité de logements est mise en œuvre grâce à deux leviers, à savoir les enquêtes de salubrité et les sanctions administratives, d'une part, et les permis de location, d'autre part (...). La faible disponibilité de logements modestes et moyens pourrait, entre autres, expliquer que les pouvoirs publics sont réticents à expulser des occupants d'un logement, fût-il insalubre »⁴⁶.

Troisièmement, les femmes dans la recherche d'un logement subissent des attitudes discriminatoires et des stéréotypes de la part des bailleurs. Les stéréotypes de genre exercent effectivement un rôle important et concret dans l'accès aux logements des candidates locataires. Le constat déclaré précédemment selon lequel la demande pour les hébergements bon marché dépasse l'offre, accentue la concurrence entre les potentiels occupants⁴⁷. Certaines catégories de populations telles que les

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Ibid., p. 15.

⁴¹ MAY Xavier, « Inégalité en matière de facture énergétique », *Observatoire belge des inégalités*, 22 février 2015, disponible à cette adresse : <https://inegalites.be/Inegalites-en-matiere-de-facture>.

⁴² MAHY Christine dans une interview dirigée par WARLAND Maïté, « Economie : bouts de chandelles et petites ficelles », *Magazine Axelle*, mars-avril 2022, disponible à l'adresse suivante : <https://www.axellemag.be/economie-bouts-de-chandelles-et-ficelles/>.

⁴³ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Les femmes et le droit à un logement convenable*, op. cit., p. 84.

⁴⁴ BERNARD Nicolas, « Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer », op. cit., p. 14.

⁴⁵ BOULANGER Mélanie, « Sur la corde raide. Femmes et pauvreté. Femmes et monoparentalité. Etats des lieux », op. cit., p. 30.

⁴⁶ COUR DES COMPTES, *La politique publique d'amélioration de la qualité de l'habitat privé en Région wallonne*, op. cit., p. 20.

⁴⁷ CENTRE INTERFÉDÉRAL POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, *Baromètre de la diversité du logement*, op. cit., p. 28.

femmes en général mais surtout les mères avec enfants se retrouvent en position défavorable. Cette discrimination peut être le fait de stéréotypes et de préjugés à l'encontre de plusieurs groupes⁴⁸ : une femme serait moins capable de gérer seule son logement, de bricoler, de l'entretenir ; une famille nombreuse risquerait d'abîmer plus rapidement un logement ; ... Le harcèlement moral et sexuel sont d'autres moyens auxquels recourent certains bailleurs⁴⁹.

Il semble aussi essentiel de mentionner l'intersectionnalité faisant référence aux situations où les femmes subissent simultanément plusieurs formes de discrimination en raison non seulement de leur genre mais également de leur origine, leur religion, leur âge, leurs ressources sociales et économiques. Pour donner un exemple, les bailleurs ayant la possibilité de réclamer à tout candidat locataire des informations telles que la composition des ménages ou l'état civil, ces renseignements pourraient léser les femmes, cheffes de familles monoparentales, par crainte dans le chef du propriétaire d'une potentielle difficulté du paiement du loyer⁵⁰.

À côté de ces discriminations directes, existent les discriminations cachées. Elles peuvent s'illustrer par un parc immobilier qui ne correspond pas aux capacités et aux besoins des populations les plus précaires, c'est-à-dire une offre insuffisante de logements abordables financièrement, un manque de logements de taille plus conséquente pour les familles recomposées, une disponibilité d'hébergement d'urgence insuffisante ou encore des règles d'attribution des logements sociaux qui ne représentent pas suffisamment les réalités vécues par les femmes⁵¹.

2. Structure de l'offre de logement

La seconde difficulté majeure à laquelle sont confrontées les femmes isolées, âgées et cheffes de familles monoparentales est la structure des logements disponibles sur le parc immobilier locatif public et privé. Nous constatons d'une part, des logements inadaptés par rapport à la composition des ménages et d'autre part, des habitats dont les espaces intérieurs traduisent souvent des inégalités de genre et qui s'inscrivent dans un environnement plus ou moins propice à l'émancipation des femmes (comme en témoignait une occupation différenciée des espaces de travail pour les femmes et les hommes lors des expériences de confinement).

2.1. Structure des logements selon les ménages

Les politiques publiques en matière de logement se fondent principalement sur le modèle de la famille nucléaire : deux parents avec enfants. Ce modèle ne coïncide, néanmoins, plus à la réalité actuelle qui voit émerger une multitude de cellules familiales distinctes. Par conséquent, la proposition de logements et leurs structures ne correspondent plus à la typologie des ménages. 71% des ménages wallons habitent effectivement dans un logement qui n'est pas adapté à leur composition : 65 % des ménages disposent de chambres supplémentaires alors que 6 % manquent d'une chambre au moins⁵².

L'augmentation des séparations et divorces entraîne une réduction de la taille des ménages. Elle ne débouche toutefois pas sur des demandes de petits logements au regard des parents qui organisent la

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ ANGELA D., *Une approche féministe du logement – guide pratique, op. cit.*, p. 21.

⁵⁰ BERNARD Nicolas, « Femmes et mal-logement : le rôle du droit », in SWP-DGO4, *Les Echos du logement : femmes et logement, op. cit.*, p. 14.

⁵¹ EMMANUEL Noémie – BUREAU D'ÉTUDE VIE FÉMININE, *L'accès au logement pour les femmes, quelles priorités ?*, op. cit.

⁵² COUR DES COMPTES, *La politique publique d'amélioration de la qualité de l'habitat privé en Région wallonne, op. cit.*, p. 14.

garde alternée de leurs enfants. En effet, le besoin de grands logements est d'autant plus criant que les parents, chacun de leur côté, requièrent des hébergements capables de loger leurs descendance dans de bonnes conditions⁵³. L'absence d'offre de logements sociaux adaptés aux familles monoparentales notamment a pour effet d'exclure les bénéficiaires présumés de ces logements⁵⁴.

Des alternatives aux logements traditionnels se développent progressivement afin de répondre au mieux aux besoins de la diversité des modèles de familles. Nous pouvons citer par exemple, les logements évolutifs permettant aux habitants de s'adapter aux différentes étapes de la vie et notamment aux modifications de la composition familiale sans pour autant requérir un déménagement⁵⁵.

2.2. Structure du logement : espaces et genre

Le logement est non seulement un toit, une sécurité matérielle, un octroyeur de statut social (propriétaire, locataire ou sans domicile) mais le logement est également un lieu d'apprentissage, où on grandit, on apprend, on se repose, un lieu d'appropriation et d'identification⁵⁶. C'est un lieu à soi. Un lieu de repos, de loisirs mais également de travail. C'est également un espace de socialisation où on peut inviter la famille, les amis. Dans de trop nombreux cas, c'est un endroit de violences⁵⁷ et d'insécurité. Le logement peut donc être illustrateur des inégalités entre les hommes et les femmes. De plus, un logement s'intègre dans un quartier, une ville⁵⁸ plus ou moins vivants, impactant l'émancipation des femmes.

2.2.1. Espaces intérieurs

« L'espace domestique induit des comportements, porte des identités, véhicule des modèles et des stéréotypes et donc participe à la reproduction sociale. Notamment à travers la division des espaces et fonctions »⁵⁹.

La division des espaces repose sur l'idée toujours bien présente dans les représentations du rôle social respectif de chaque genre. La femme prend à sa charge le travail domestique, c'est-à-dire l'entretien quotidien de la maison, le soin des enfants, les courses⁶⁰, le linge, ..., appelé également le travail reproductif (tâches quotidiennes, répétitives, pénibles, gratuites et souvent invisibilisées)⁶¹. L'homme a, en revanche, le rôle de prendre les décisions importantes et les responsabilités⁶². Cette image

⁵³ BERNARD Nicolas, « Femmes et mal-logement : le rôle du droit », in SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - DGO4, *Les Echos du logement : femmes et logement, op. cit.*, p. 28.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 31.

⁵⁵ RASSEMBLEMENT WALLON DE L'HABITAT DURABLE, « Logement en Wallonie, nous avons un plan », *RWDH ASBL*, avril 2020, 32 p.

⁵⁶ CASSILDE Stéphanie, « Habitat et identité – une exploration des concepts », *Centre d'Etudes en Habitat durable*, Charleroi, décembre 2016, p. 2.

⁵⁷ VERDIER Magali, PAZIENZA Lorella, DE LA PENA Marcela, « Le droit au logement, le CLTB s'y engage ! », *Chronique féministe 122*, juillet-décembre 2018, p. 11.

⁵⁸ ANGELA D., *Une approche féministe du logement – guide pratique, op. cit.*, pp. 10-11.

⁵⁹ GENRE ET VILLE, *Garantir l'égalité dans les logements – méthodes et outils, ANRU*, septembre 2018, p. 69.

⁶⁰ ASSOUAD Benjamin, ANCION Hélène pour INTER-ENVIRONNEMENT DE WALLONIE, « T'as un sacré genre ! », *Lettre des CCATM, Nouvelles de l'urbanisme et de l'aménagement*, n° 69, octobre 2012, p. 5.

⁶¹ ANGELA D., *Une approche féministe du logement – guide pratique, op. cit.*, p. 48.

⁶² IWEPS, « Revenu, pauvreté et dépendance financière », *Egalité entre les femmes et les hommes en Wallonie, Cahier n° 4*, 2019, p. 10.

stéréotypée de la distribution des activités structure encore la manière de penser la cohabitation et contribue à maintenir des inégalités de genre.

En effet, ces inégalités de genre se matérialisent notamment dans l'aménagement des pièces de vie. Les hommes et les femmes occupant des rôles sociaux distincts, la femme utilise davantage certaines pièces que d'autres. Le logement considéré au départ comme un espace de repos et de loisirs plutôt qu'un espace de travail, est organisé pour répondre à cette représentation et impliquera par exemple, que la cuisine et la buanderie sont des locaux fermés dont la taille reste réduite⁶³. Toutefois, l'organisation spatiale des habitations tend à changer quelque peu avec l'apparition progressive de lieux dégenrés tels qu'une unique pièce de vie réunissant cuisine et salle à manger. La cuisine n'étant plus alors un espace exclusivement féminin mais devient un espace partagé avec les autres membres du ménage⁶⁴. Plus progressif encore, des habitations dégenrées composées d'un « *assemblage de pièces neutres, non nommée ou qualifiées dont les dimensions répondent aux fonctionnalités de l'habitation tout en offrant la flexibilité nécessaire* »⁶⁵ se développent. Des études dénoncent, d'ailleurs, les pratiques genrées et proposent plusieurs dispositifs qui permettent d'améliorer l'égalité au sein même du logement, comme l'aménagement d'une pièce à soi pouvant remplir plusieurs fonctions : recevoir des amis ou la famille, organiser des activités, prendre soin de soi ; la disposition d'un espace extérieur privatif ; l'amélioration de la visibilité du logement et son rapport au paysage (plus de lumière dans les espaces, vues sur les côtés du bâtiment, ...) ; ... L'architecture peut, dans ce cas, « *soutenir certaines pratiques et ainsi servir de levier pour des transformations sociales* »⁶⁶.

2.2.2. Espaces intermédiaires et espace public

Dans l'objectif de faire du logement un facteur d'émancipation et d'inclusion, l'hébergement doit être imbriqué aux autres échelles spatiales : les espaces intermédiaires et l'espace public.

Premièrement, les espaces intermédiaires sont les espaces se situant entre l'espace privé et l'espace public. Ils représentent dès lors les jardins, les balcons, les cages d'escalier, les paliers, couloirs, ...⁶⁷ Soigner ces espaces, souvent réduits dans le parc immobilier privé, permet de créer du lien social, de contribuer à la mixité sociale et générationnelle⁶⁸ et au sentiment de sécurité. Par exemple, dans les habitats groupés ou les immeubles à appartements, les espaces intermédiaires peuvent remplir d'autres fonctions que leur fonction initiale de circulation tels que des lieux de rencontres et de convivialité. Des espaces intermédiaires peuvent complémentarément se constituer et devenir des « lieux à soi » tels que des sphères de détente pour adulte, ou encore des locaux de stockages, des buanderies communes, des salles de jeux pour enfants, ... Ces espaces permettent ainsi aux habitants de collectiviser des tâches de soin et de former une cohésion⁶⁹.

Les habitats groupés, grâce notamment aux espaces intermédiaires sont une alternative financièrement plus accessible au regard de la mise en commun de certains coûts et par conséquent,

⁶³ ANGELA D., *Une approche féministe du logement – guide pratique*, op. cit., p. 48 et p. 72.

⁶⁴ DEGRAEVE Jean-Michel, « Vers des logements dégenrés », in SWP-DGO4, *Les Echos du logement : femmes et logement*, op. cit., p. 27.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ ANGELA D., *Une approche féministe du logement – guide pratique*, op. cit., p. 49.

⁶⁷ DIETRICH-RAGON Pascale, « Prendre en compte le genre pour analyser le logement », in SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - DGO4, *Les Echos du logement : femmes et logement*, op. cit., p. 29.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 72.

⁶⁹ ANGELA D., *Une approche féministe du logement – guide pratique*, op. cit., p. 50.

une réduction de ces coûts⁷⁰. Ils ont alors pour avantage de favoriser l'accès des femmes aux logements et de lutter contre l'isolement en socialisant les habitants⁷¹.

Les modèles innovants d'habiter mettant en lumière les espaces intermédiaires se multiplient et permettent de rencontrer les besoins et souhaits des ménages dont la diversité des structures se pluralise. Des modèles nouveaux sont, d'ailleurs, proposés sur le sol wallon, que ce soit à destination des séniors tels que les Résidences-services⁷² ou au profit des personnes isolées ou autres qui se voient entrer dans des habitats groupés, des habitats kangourous, des habitats légers, Community Land Trust, ... Ces formes différentes d'habitat, l'appropriation de ceux-ci et leurs modes d'accès se sont développées depuis quelques années et tendent à répondre à la crise du logement, aux besoins sociaux et économiques de la population ainsi qu'à la volonté d'une plus grande solidarité entre ménages⁷³ cultivée dans les espaces intermédiaires.

Deuxièmement, le logement s'imbrique dans un quartier et une ville qui donne plus ou moins accès à des services (crèche, écoles maternelles et primaires, titre-service, ...), des transports en communs, des commerces, des espaces verts, des lieux de loisirs, etc.⁷⁴ Si l'ensemble de ces services et espaces sont aisément accessibles en transports en commun, à vélo ou à pieds⁷⁵, ils ont tendance à faciliter la vie des citoyens et particulièrement des femmes qui effectuent les courses, s'occupent du ménage, amènent les enfants à l'école ou à la crèche, aux parcs, etc. Ils peuvent également constituer une source d'émancipation des femmes.

En outre, les logements sont intégrés dans des quartiers qui renforcent ou au contraire, diminuent le sentiment de sécurité et de vulnérabilité des femmes, impactant leur volonté de sortir ou non de leur hébergement, les femmes se sentant souvent plus vulnérables et moins légitimes que les hommes à occuper l'espace public⁷⁶.

La localisation des logements peut avoir une véritable incidence sur le choix de l'hébergement. En effet, disposant de peu de moyens, certaines femmes se résignent à certains choix limités par des contraintes qui s'imposent à elles : un habitat de qualité moindre mais leur permettant de bénéficier des services, des dispositifs de mobilité douce, des transports en commun, d'un emploi accessible selon leurs moyens de circulation, et ainsi d'une vie sociale, nécessaire à l'épanouissement personnel⁷⁷.

Enfin, plus largement, la localisation des hébergements constitue un indicateur quant aux inégalités. Les conditions de vie et les besoins des populations se diversifient en fonction des territoires.

⁷⁰ THYS Pascale, « Habitat des personnes vieillissantes – Les '10 commandements' ou questions-clés », in SPW LOGEMENT, *Les Echos du Logement : Habitat des séniors vers des formules adaptées aux besoins de chacun*, n° 2, avril 2016, p. 6.

⁷¹ GENRE ET VILLE, *Garantir l'égalité dans les logements – méthodes et outils*, op. cit., p. 91.

⁷² THYS Pascale, « Habitat des personnes vieillissantes – Les '10 commandements' ou questions-clés », in SPW LOGEMENT, *Les Echos du Logement : Habitat des séniors vers des formules adaptées aux besoins de chacun*, op. cit., p. 5.

⁷³ RASSEMBLEMENT WALLON DE L'HABITAT DURABLE, *Logement en Wallonie, nous avons un plan*, op. cit.

⁷⁴ ANGELA D., *Une approche féministe du logement – guide pratique*, op. cit., p. 50.

⁷⁵ VRANKEN Apolline, « Une ville au féminin ? Interview d'Apolline VRANKEN », *Conseil des Femmes francophones de Belgique*, 31 mai 2021, disponible à l'adresse suivante : https://www.cffb.be/une-ville-au-feminin-interview-dapolline-vranken/#_ftn1.

⁷⁶ GLOESNER Justine dont les propos ont été recueillis par ECOLO, « Créons demain : un espace public inclusif », *Ecolo*, 5 juillet 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=FGHjod4iXos>.

⁷⁷ IWEPS, « Le marché locatif sous la loupe. Mesurer les loyers dans les communes belges et wallonnes », *Regards statistiques*, n° 2, 2018, p. 58.

Présentant des contextes socio-économiques distincts et des politiques locales variées, la présence de certaines inégalités et le degré de celles-ci fluctuent selon les territoires⁷⁸.

3. Recommandations

Pour contrer les inégalités, il faut d'abord les identifier. Pour changer l'état de fait et les représentations, il faut avoir une attitude volontariste. Pour rétablir l'équilibre, soutenir les interventions collectives de femmes est essentiel également, car leurs apports sont précieux. Les recommandations présentées ci-dessous émanent pour la plupart des acteurs/actrices de terrain que nous avons rencontrés.

3.1. Visibiliser la dimension du genre en matière d'accès aux logements de qualité

Les autorités régionales ne disposent pas systématiquement des données adéquates, genrées, spécifiques à un territoire, pour cibler et accompagner le développement des politiques. Or, il faut connaître la situation pour pouvoir y répondre.

Les mesures de pauvreté sont déterminées au niveau des ménages. Les ressources sont supposées être mises en commun et partagées équitablement entre les membres du ménage, considérant que tous ces membres ont alors le même statut face à la pauvreté. Or, la réalité en est tout autre. En effet, des indicateurs individuels et propres aux femmes et aux hommes prouveraient le contraire. Les quelques études sur ce sujet démontrent que la pauvreté des femmes est sous-estimée⁷⁹. Dans ce sens, les recommandations proposées sont :

- Disposer de données genrées subrégionales et locales, notamment en matière d'accès à la propriété, des listes d'attente des logements sociaux, permettant ainsi d'analyser le profil des populations présentes localement et par conséquent, de mieux identifier les inégalités et besoins spécifiques de la population relative aux territoires concernés ;
- Intégrer, mobiliser et utiliser les données récoltées, les modèles développés ainsi que les études existantes dans le développement de politiques en matière de logement ;
- Interpeller et recourir au réseau wallon des associations actives dans le secteur et mobiliser leur expertise ;
- Développer avec les administrations régionales un réseau de suivi des politiques liées au logement en incluant la dimension du genre, les compétences en matière d'égalité, logement, performance énergétique et urbanisme relevant toutes de la Région⁸⁰;
- En matière de marchés publics, imposer l'intégration de la dimension du genre dans les cahiers des charges relatifs à la rénovation et à la construction de nouveaux logements ainsi qu'aux aménagements des espaces intermédiaires et publics ;
- Développer une analyse de l'impact de la qualité du logement sur la santé, en prenant en considération la dimension du genre.

⁷⁸ GUIO Anne-Catherine, MAHY Christine, « Regard sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie », *op. cit.*

⁷⁹ IWEPS, « Revenu, pauvreté et dépendance financière », *op. cit.*, p. 4.

⁸⁰ Voir l'expérience de la Région de Bruxelles-Capitale : la SPRB travaille avec Urban Brussels, Equal Brussels et SLRB.

3.2. Publier l'état des lieux « genré » de la qualité du marché locatif (privé / public)

Analyser avec une perspective de genre les données dont disposent l'administration régionale, l'IWEPS, les AIS et SLSP et s'en servir permettraient d'améliorer les politiques en matière de précarité et de logement dont les politiques visant à pallier les problèmes de déséquilibre entre offre et demande de logement de qualité. Nous recommandons, dans ce sens, de :

- Analyser le profil des populations présentes sur les territoires (âge, statut d'emploi, configuration des ménages) qui feront l'objet de nouvelles constructions dans l'objectif d'apporter une réponse favorable en termes de logements à tarifs réduits correspondant à leurs besoins prioritaires (au niveau des déplacements, de proximité par rapport au lieu de travail, de mobilité liée aux contraintes familiales, etc.) ;
- Objectiver les besoins de logement pour les ménages isolés et les familles monoparentales ;
- Analyser sous l'angle du genre l'articulation entre type de ménage et statut d'occupation d'un bien ;
- Mobiliser et centraliser les données existantes relatives d'une part, aux logements présentant de faibles performances énergétiques ou un niveau de salubrité critique et d'autre part, aux logements inoccupés ;
- S'assurer de la bonne application des outils et leviers existants.

3.3. Imposer une rénovation « genrée » des logements

La rénovation des logements est essentielle pour pallier les lacunes en matière de politique de logements, car elle permet notamment de valoriser le patrimoine immobilier actuel, éviter l'éparpillement urbain et limiter l'artificialisation des sols. Une attention particulière doit donc être portée sur cette mesure, tant pour les avantages précités que sur les effets qu'une rénovation peut avoir : une rénovation de bâtiment se doit d'être pensée dans un objectif d'amélioration de la qualité des logements, et par conséquent, en évitant toute diminution d'espaces au sein du logement, une perte de fonctionnalité⁸¹, ...

De surcroît, la crise énergétique que nous vivons actuellement renforce la nécessité de rénover les logements. Cette crise se répercute tant sur les moyens disponibles des ménages à la suite du paiement des factures énergétiques que sur les mesures qui peuvent être prises pour pallier ces coûts, telles que la tendance, en France, de réimposer le télétravail, accentuant les coûts pour les particuliers et obligeant les travailleurs à rester dans leur logement, loin d'être un lieu de sécurité pour certains dont les victimes de violences intrafamiliales.

Plusieurs recommandations sont proposées :

- Qu'ils soient privés ou publics, les logements d'utilité publique doivent être prioritaires en matière de rénovation énergétique ;

⁸¹ Par exemple, lorsque les ascenseurs sont rénovés, un nouvel ascenseur vient s'insérer dans le précédent, diminuant la taille de celui-ci. Cela peut avoir pour conséquence de rendre tout déplacement de mobiliers au moyen de l'ascenseur impossible, autrement dit, des déménagements et emménagements difficiles mais également de rendre l'accès à des personnes en mobilité réduite épineux.

- Revaloriser une approche genrée des logements publics ; ne pas se concentrer sur la seule prise en compte de la matérialité du logement et son aspect économique mais intégrer les dimensions genrées (individuelles, interpersonnelles et collectives) ;
- Prévoir un accompagnement social des acteurs de logements publics rénovés :
 - o le personnel de première ligne ;
 - o les habitants d'un habitat collectif, d'un hébergement rénové, considérant que les pratiques doivent évoluer avec le logement et qu'il est nécessaire de les informer sur la manière d'habiter dans ces nouvelles structures (aérer, utiliser de bons produits d'entretien, ...).

Il reste la question des bailleurs privés qui hésitent à rénover leur bien : ils représentent la plus large part des propriétaires des logements. Il pourrait alors être envisagé de proposer des prêts et des primes en faveur des propriétaires d'habitations données en location sur le marché privé, conditionnées à un maintien du prix des loyers durant une période déterminée. Cette mesure aurait pour effet de promouvoir la rénovation et l'amélioration de la qualité des biens tout en n'augmentant pas les loyers, préservant une population locataire plus précaire et luttant contre la gentrification de certains quartiers.

3.4. Développer une approche genrée de l'habitat et de l' « Habiter » : innover !

Plusieurs recommandations sont avancées :

- Généraliser le gender mainstreaming et le gender budgeting pour les chantiers d'une plus grande ampleur de construction et de rénovation de logements ;
- Organiser une approche participative des femmes pour la définition des projets d'ampleur, tant les propriétaires que les locataires afin de progresser vers des logements plus féministes et attentifs au genre ; cette participation des femmes devrait être organisée à tous les niveaux : organe de décision en matière de logement, groupe de travail concerné par l'aménagement du territoire, sur le terrain, dans les quartiers qui seront rénovés, etc. ;
- De manière générale, partir des connaissances et de représentations des usagers pour développer des pratiques ciblées ;
- Un travail de sensibilisation et de formation pourrait se réaliser :
 - o Sensibiliser, former au gender mainstreaming et partager les initiatives existantes auprès des publics concernés par les logements : citoyens, secteur de la construction, bureaux d'architecture, agents de première ligne tels que les assistants sociaux, les agents communaux, les agents de CPAS, les employés des SLSP et AIS, ... ;
 - o Sensibiliser les pouvoirs locaux, les services d'urbanisme locaux et les bureaux d'architecte à la nécessité de développer une nouvelle vision quant à l'évolution des besoins des ménages ;
 - o Sensibiliser aussi les services gestionnaires à la question du genre des espaces : en effet, la plupart des intervenants sociaux sont des femmes mais elles n'ont pas conscience de cet impact structurel de l'habitat sur l'empowerment des femmes ;

- Assurer une formation des architectes ouverte à l'approche de genre ; organiser des concours d'architecture intégrant cette dimension dans les cahiers des charges, imposer des jurys mixtes, intégrant réellement l'approche de genre, loin du « surmimétisme masculin » actuellement dominant ;
- Développer une approche genrée des espaces y compris lors de l'analyse de projet (à travers les consignes de cahier des charges) :
 - Espaces privés modulables ;
 - Espaces intermédiaires de qualité : favorisant le lien social, les échanges de services, de compétences, de connaissances, ... ;
 - Espace public : promouvant l'empowerment des femmes ;
 - Inscription dans le réseau social local : services, transports en commun, mobilité douce, ... ;
- Développer des campagnes d'informations sur les différentes initiatives auprès des architectes notamment ;
- Intégrer les trajectoires de transformations des besoins des ménages dans les réflexions (habitats modulaires) ; Une mobilisation plus flexible des espaces internes permettrait l'accès aux logements à une plus large part des configurations des ménages ;
- Proposer des ateliers pratiques tels que des Repairs cafés permettant aux participants d'effectuer des réparations et des améliorations élémentaires dans leur logement (électricité, plomberie, ...) ⁸² ;
- Accroître l'investissement dans les logements publics conçus en intégrant la dimension du genre : un parc de logements publics de 100 000 habitations est présent, alors que 35 000 personnes sont en demande d'un logement social.

3.5. Adapter le cadre légal

Le cadre légal ne semble plus adapté à la réalité des ménages. Plusieurs recommandations sont suggérées :

- Adapter les critères d'attribution des logements sociaux afin de les faire correspondre aux situations vécues par les femmes ;
Pour illustrer, prenons la situation d'un couple dont les deux membres sont co-proprétaires du logement. Il faut adapter le cadre juridique pour que, suite à une séparation, le membre quittant soit considéré, pour les critères d'attribution d'un logement social, comme n'étant pas propriétaire. En effet, le fait d'être propriétaire (même sans jouissance du bien) peut empêcher l'accès à certains dispositifs d'aide.
➔ La formulation des critères d'attribution d'un logement social permettrait une telle adaptation sans pour autant changer le statut légal de la personne quant à son bien ;
- Revoir les contraintes légales en termes d'espaces et de chambres par enfant afin de faciliter l'accès à différentes configurations de logements ; voire des configurations flexibles ;

⁸² ANCION Hélène, « La rénovation selon Anne Nyssen, entrepreneuse », *Echelle Humaine/Territoire*, n° 8, 4 juillet 2022.

- Faciliter la création d'habitations innovantes : de multiples porteurs de projets de modes d'habitat innovants, privés mais également publics, pointent les cadres légaux et les réglementations comme un obstacle au développement de leurs initiatives (difficulté à combiner plusieurs dispositifs de subventionnement, statut de coopérative, ...) ⁸³ ;
- Mener une réflexion sur l'individualisation des droits sociaux, le statut de cohabitant entraîne notamment une perte de droits sociaux, alors que des ménages isolés peuvent devenir cohabitant lors de collocation et par conséquent, perdre leurs droits ;
- Redéfinir les critères de qualité des espaces communs : très peu de règles (qualité, espace minimum, lumière...) concernent ces espaces partagés, il serait assez utile d'en prévoir.

De surcroit, d'autres dispositifs de prévention devraient être privilégiés afin d'éviter à un grand nombre de ménages de perdre leur logement et de basculer dans la pauvreté.

⁸³ IWEPS, « Revenu, pauvreté et dépendance financière », *op. cit.*, p. 4.

Conclusion

La présente note a pour but de mettre en lumière des inégalités de genre au sein des politiques de logement et la mise en évidence de la précarité des femmes. Cette précarité concerne en particulier, les femmes âgées, les femmes isolées et les cheffes de ménages monoparentaux qui rencontrent alors des difficultés dans la réalisation de leur droit à un logement décent, tant en termes d'accessibilité, qu'en termes de qualité de ceux-ci. En effet, les embûches que peuvent rencontrer ces ménages sont diverses : les prix du marché, la difficulté de trouver un logement adapté à leur configuration familiale, le vieillissement du parc immobilier et la qualité des logements, la multiplicité des demandes par rapport à l'offre, la paupérisation, la longue liste d'attente pour l'octroi d'un logement social, les marchands de sommeil, les discriminations, ...⁸⁴ Ces inégalités se sont, en outre, renforcées avec la crise sanitaire.

Plusieurs recommandations sont proposées pour tenter de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes face à l'accès à un logement de qualité adapté à leurs besoins ainsi qu'à la jouissance réelle du droit au logement grâce à des espaces intermédiaires et des espaces publics conçus en intégrant la dimension du genre et en dépassant une approche androcentrique de l'architecture.

L'objectif de cette réflexion « genre et logement public » est double, stratégique et opérationnel :

- Visée opérationnelle : rencontrer aujourd'hui les besoins spécifiques des femmes en intégrant une perspective de genre alors que le secteur de la construction est avant tout masculin !
- Visée stratégique : développer une politique en matière d'habitat pour favoriser à long terme des transformations des rapports entre femmes et hommes.

En effet, le regard sur la structure des logements évolue lentement : il s'agit de profiter de l'impulsion générée par le Programme wallon d'actions prioritaires pour développer un nouveau regard sur le fait d'habiter qui tient compte de la situation des femmes et cherche à rééquilibrer les projets de construction en respectant les logiques différenciées dans l'utilisation des espaces.

Néanmoins, comme l'affirment les personnes rencontrées pour la réalisation de cette note, à cette problématique globale, des réponses globales doivent pouvoir être apportées car « *dans la mesure où les problèmes de logement dont sont victimes les femmes en priorité ne sont souvent eux-mêmes que le reflet d'une fragilité pécuniaire et sociale plus globale (et elle-même profondément sexuée), c'est surtout, en amont, sur la pauvreté des femmes en général qu'il conviendrait de concentrer son feu ainsi que sur la résorption des inégalités de genre* »⁸⁵. Ainsi, les problématiques relatives aux logements sont le résultat d'une pluralité d'inégalités structurelles auxquelles il semble important de pallier. La prévention à la précarité se joue sur les politiques de logement et particulièrement, les politiques de rénovation des logements essentielles à cette prévention, mais en amont, sur d'autres politiques telles que celles de l'emploi, de la précarité économique, sociale, ...

⁸⁴ CENTRE INTERFÉDÉRAL POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, *Baromètre de la diversité du logement*, op. cit., p. 8.

⁸⁵ BERNARD Nicolas, « Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer », op. cit., p. 36.

Références

Listes des personnes rencontrées

Ces personnes ont contribué à la réalisation de cette note grâce à leur expertise et leur partage :

- Gaëlle DЕМЕZ – Présidente de la Commission wallonne pour l'égalité des hommes et des femmes et responsable nationale des Femmes CSC ;
- Apolline VRANKEN – Architecte, doctorante en faculté d'architecture de l'ULB et créatrice de l'ASBL « L'architecture qui dégenre » ;
- Bernard NICOLAS – Professeur et docteur en droit à l'Université Saint-Louis de Bruxelles ;
- Rebecca CARDELLI – Diplômée en sociologie et d'un master en études de genre, attachée scientifique au sein de la Direction de la recherche et de l'évaluation au sein de l'IWEPS ;
- Justine GLOESENER – Architecte et urbaniste – Assistante et doctorante en Faculté d'Architecture à l'ULiège ;
- Stéphanie CASSILDE – Chercheure précédemment au Centre d'Etudes en Habitat Durable et actuellement chercheure et membre de la coordination (R&D basée sur les pratiques) pour l'ASBL « Comme chez nous », ainsi que *Research Scholar* au *Ronin Institute for Independent Scholarship* ;
- Chloé SALEMBIER – Ethnologue, chercheure et professeure à la faculté d'architecture de l'UCL, administratrice de l'ASBL ANGELA D. ;
- Davis PRAILE – Coordinateur du Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat ;
- Jacques TELLER – Professeur dans la faculté des sciences appliquées à l'ULiège et directeur du laboratoire LEMA ;
- Hélène ANCIION – Chargée de mission en Aménagement du territoire et urbanisme à la Fédération Inter-Environnement Wallonie.

Bibliographie

ANCIION Hélène, « La rénovation selon Anne Nyssen, entrepreneuse », *Echelle Humaine/ Territoire*, n° 8, 4 juillet 2022.

ANGELA D., *Une approche féministe du logement – guide pratique*, 2022, 115 p.

ASSOUAD Benjamin, ANCIION Hélène pour INTER-ENVIRONNEMENT DE WALLONIE, « T'as un sacré genre ! », *Lettre des CCATM, Nouvelles de l'urbanisme et de l'aménagement*, n° 69, octobre 2012, 19 p.

BERNARD Nicolas, « Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1970, 2007, pp. 5-36.

BOULANGER Mélanie, « Sur la corde raide. Femmes et pauvreté. Femmes et monoparentalité. Etats des lieux », *Femmes Prévoyantes Socialistes*, 2010, 37 p.

CASSILDE Stéphanie, « Habitat et identité – une exploration des concepts », *Centre d'Etudes en Habitat durable*, Charleroi, décembre 2016, 13 p.

CASSILDE Stéphanie, KRYVOBOKOV Marko, « Ménages féminins et conditions de logement en Wallonie », *Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie, Cahier d'Etudes et de Recherches*, Charleroi, 2019, 47 p.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – DGO4, *Les Echos du logement : femmes et logement*, n° 126, décembre 2019, 68 p.

CENTRE INTERFÉDÉRAL POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, *Baromètre de la diversité du logement*, Bruxelles, octobre 2014, 280 p.

COUR DES COMPTES, *La politique publique d'amélioration de la qualité de l'habitat privé en Région wallonne*, Bruxelles, mars 2019, 70 p.

CRAPEZ Sophie, CASSILDE Stéphanie, HUYGENS Suzanne – ASBL COMME CHEZ NOUS, *Construire avec les naufragés. Un accueilpagnement psycho-médico-social des personnes sans-abri*, Charleroi, Editions de l'UO, décembre 2020, 273 p.

EMMANUEL Noémie – BUREAU D'ÉTUDE VIE FÉMININE, *L'accès au logement pour les femmes, quelles priorités ?*, Bruxelles, 16 mai 2017, 7 p.

FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES, « Un logement décent pas qu'en façade », *Brochure pour la campagne : un toit, mon droit*, 26 septembre 2017, disponible à l'adresse suivante : <https://www.femmesprevoyantes.be/?p=3897>.

GENRE ET VILLE, *Garantir l'égalité dans les logements – méthodes et outils*, ANRU, septembre 2018, 153 p.

GLOESENER Justine dont les propos ont été recueillis par ECOLO, « Créons demain : un espace public inclusif », *Ecolo*, 5 juillet 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=FGHjod4iXos>.

GOVERNEMENT DE WALLONIE, IEW, CSC, FGTB, UCM, UWE, *Plan de relance de la Wallonie - Déclaration commune entre le Gouvernement wallon, le monde patronal, syndical, environnemental wallon concernant les priorités du Plan de Relance de la Wallonie*, 28 mars 2022, 18 p.

GUIO Anne-Catherine, MAHY Christine, « Regard sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie », *Working paper de l'IWEPS*, n° 16, septembre 2013, 48 p.

IWEPS, *Analyse de GET UP WALLONIA !, Note à l'attention du Ministre Président*, 12 mai 2021.

IWEPS, « Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS-8e exercice) Focus sur les impacts de la crise de la Covid-19 sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie », *Rapport de recherche*, n° 45, septembre 2021, 123 p.

IWEPS, « L'investissement résidentiel en Wallonie », *Dynamiques régionales - Revue interdisciplinaire de l'Iweps*, 2017, n° 5, 70 p.

IWEPS, « Le marché locatif sous la loupe. Mesurer les loyers dans les communes belges et wallonnes », *Regards statistiques*, n° 2, 2018, 76 p.

IWEPS, *Les chiffres-clés de la Wallonie en 2021*, 2021, 249 p.

IWEPS, « Revenu, pauvreté et dépendance financière », *Egalité entre les femmes et les hommes en Wallonie*, Cahier n° 4, 2019, 49 p.

LARQUETOUX Matthieu, « Le petit logement en Wallonie », *Travail de fin d'études*, 2017-2018, 99 p.

MAHY Christine dans une interview dirigée par WARLAND Maïté, « Economie : bouts de chandelles et petites ficelles », *Magazine Axelle*, mars-avril 2022, disponible à l'adresse suivante : <https://www.axellemag.be/economie-bouts-de-chandelles-et-ficelles/>.

MAY Xavier, « Inégalité en matière de facture énergétique », *Observatoire belge des inégalités*, 22 février 2015, disponible à cette adresse : <https://inegalites.be/Inegalites-en-matiere-de-facture>.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Les femmes et le droit à un logement convenable*, New-York et Genève, 2012, 107 p.

RASSEMBLEMENT WALLON DE L'HABITAT DURABLE, « Logement en Wallonie, nous avons un plan », *RWDH ASBL*, avril 2020, 32 p.

ROMAINVILLE Alice, DE LAET Sarah, « Le logement social – une solution (presque) oubliée », *Observatoire belge des inégalités*, 13 juin 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://inegalites.be>.

SALEMBIER Chloé, COURBEBASSE Audrey, « Les seuils du care - Les conditions socio-spatiales de l'application d'une éthique du care », 16 p.

SPF PENSIONS, *Statistique annuelle des bénéficiaires de prestations – 2021, 2022*, 229 p.

SPW LOGEMENT, *Les Echos du Logement : Habitat des séniors vers des formules adaptées aux besoins de chacun*, n° 2, avril 2016, 64 p.

STATBEL, « Risque de pauvreté en 2021 », *Statbel*, 19 septembre 2022, disponible à l'adresse suivante : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/risques-de-pauvrete-en-2021>.

VERDIER Magali, PAZIENZA Lorella, DE LA PENA Marcela, « Le droit au logement, le CLTB s'y engage ! », *Chronique féministe 122*, juillet-décembre 2018, pp. 9-12.

VIE FEMININE, « Le logement, un droit pour toutes », *Etude Vie Féminine*, Bruxelles, octobre 2016, 45 p.

VRANKEN Apolline, « Une ville au féminin ? Interview d'Apolline VRANKEN », *Conseil des Femmes francophones de Belgique*, 31 mai 2021, disponible à l'adresse suivante : https://www.cffb.be/une-ville-au-feminin-interview-dapolline-vranken/#_ftn1.